



FONDS DE SOLIDARITÉ DES AGENTS DU TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE

Conseil d'Administration

Abidjan, le 11 MARS 2026

Le Président

N° 00072 /MEFB/DGTCP/DRH/FOSAT-CI/CA/DIRECTION/DGR

NOTE D'INFORMATION

Destinataires : Membres du Fonds de Solidarité des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire
(FOSAT-CI)

V/Réf. :

Objet : Appel à candidatures aux postes de membres des organes dirigeants du
FOSAT-CI

Nombre de pièces jointes : 00

J'ai l'honneur de vous informer, conformément aux dispositions de l'article 10 du Règlement Intérieur, de l'ouverture des candidatures aux postes de membres des organes dirigeants du Fonds de Solidarité des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (FOSAT-CI).

En effet, les membres des organes dirigeants actuels sont au terme de leur mandat respectif.

Par conséquent, des élections auront lieu au cours de la prochaine Assemblée Générale (AG) qui se tiendra les 11 et 12 mai 2026 au Golden Palace Hôtel de Grand Bassam, en vue notamment du renouvellement des membres desdits organes. Il s'agit des membres du Conseil d'Administration, du Comité de Crédit et du Conseil de Surveillance.

Ainsi, les postes à pourvoir, en application des Statuts du FOSAT-CI, se présentent comme ci-après :

❖ Au titre du Conseil d'Administration (CA) : treize (13) Postes à pourvoir, à savoir :

- un (01) Administrateur désigné par Monsieur le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- un (01) Administrateur élu pour le compte de la Direction Générale ;
- trois (03) Administrateurs élus pour le compte des Directions Centrales ;
- deux (02) Administrateurs élus pour le compte des Postes Comptables Généraux ;
- six (06) Administrateurs élus pour le compte des Circonscriptions Financières.

- ❖ Au titre du Comité de Crédit (CC) : cinq (05) postes à pourvoir.
- ❖ Au titre du Conseil de Surveillance (CS) : trois (03) postes à pourvoir, dont :
 - un (01) représentant élu parmi les membres issus de la Direction des Systèmes Financiers Décentralisés (DSFD) ;
 - un (01) représentant élu parmi les membres issus de l'Inspection Générale et Audit du Trésor ;
 - un (01) représentant élu parmi les membres issus des autres services du Trésor.

Conformément aux dispositions de l'article 72 des Statuts, les candidats devront satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir une ancienneté d'au moins trois (3) ans en tant que membre ;
- jouir d'une bonne moralité et n'avoir jamais fait l'objet d'une sanction de quelque nature que ce soit ;
- n'exercer aucune activité opérationnelle au sein du FOSAT-CI ;
- être disponible pour exercer la fonction.

En outre, pour postuler au poste de Président d'un des organes les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

- totaliser au moins cinq (5) années consécutives de présence au FOSAT-CI ;
- être ancien ou nouveau membre de l'Assemblée Générale.

Les dossiers de candidature doivent être déposés, au plus tard le mercredi 15 avril 2026 au siège du FOSAT-CI, sis à la riviéra ABATTA, 2^{ème} étage de l'immeuble AMAT-CI, Cité SYNATRESOR, et transmis par voie électronique, à l'adresse suivante : fosat-ci@tresor.gouv.ci.

Le dossier de candidature doit comporter :

- une attestation de présence au Poste ;
- une demande signée du candidat ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou toute autre pièce d'identité en cours de validité ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat de nationalité ;
- deux (2) photos d'identité récentes de même tirage ;
- un Curriculum Vitae (CV) ;
- la liste des personnes liées au candidat.

NB : les candidatures qui parviennent hors délai ne seront pas acceptées.



[Signature]
KOUADIO Thierry Pacôme
 Président du Conseil
 d'Administration